

RÈGLEMENTS SUR LES TREMPLINS (ESSB)

1. Il est interdit de nager sous les tremplins lorsque ceux-ci sont ouverts.
2. Une personne à la fois sur les tremplins.
3. On saute ou on plonge seulement **vers l'avant** du tremplin, jamais de côté.
4. Tous les plongeurs **avec départ arrière** sont interdits.
5. Un seul saut est permis sur la planche du tremplin.
6. On doit attendre **la sortie de l'eau du plongeur précédent** avant de commencer à monter l'échelle.
7. On sort toujours par l'échelle située **la plus près du tremplin qu'on utilise**.
8. Une fois monté sur le tremplin, **il est interdit de redescendre**.
9. Les tremplins sont accessibles durant le dernier tiers du temps lors des bains publics.
10. L'enfant doit mesurer 1,35 mètre pour accéder au tremplin de 3 mètres et aux tours de 3 et 5 mètres.